

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES

PHASE DEPARTEMENTALE DE LA SOMME - SAISON 2025-2026 SUPPORT DU CHAMPIONNAT DES JEUNES DE LA SOMME

Préambule

Cette compétition est ouverte à tous les jeunes, licenciés dans un club de la Somme, membre de la FFE. Les U18 (cadets & cadettes), et U20 (juniors et juniors filles) ne sont pas concernés par cette compétition qualificative, le championnat de France étant ouvert pour leurs catégories à tout licencié(e) A mais ils peuvent y participer pour obtenir le titre de champion (ne) de la Somme dans leur catégorie d'âges.

1-ORGANISATION GENERALE

Les tournois de qualifications, auront lieu le 19 et le 20 octobre 2025 à Fressenneville. La licence A est obligatoire. Les joueurs intéressés s'inscriront avant le 11 octobre 2025, auprès de l'arbitre du tournoi par l'intermédiaire du président de leur club.

2-DEROULEMENT DU TOURNOI

Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges. Selon le nombre de joueurs réellement présents le jour du tournoi, les appariements seront faits en match aller-retour (2 joueurs) en double rondes (3 ou 4 joueurs), toutes rondes (5 à 6 joueurs et 7 à 8 joueurs) ou système suisse (à partir de 9 joueurs).

Le nombre de rondes sera fonction du nombre de participants par catégorie (garçons et filles d'une même catégorie d'âge jouant un même tournoi).

Si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il sera proclamé champion départemental et qualifié pour la phase interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes . Mais il devra obligatoirement jouer dans la catégorie d'âges la plus proche.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points à la phase départementale de la Somme du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie, si l'effectif de participants le permet.

A) Cadences.

-2x15 mn+5 scp pour les catégories (U8 et U10)

- 2x 25 mn +10 scp pour les autres catégories (U12-14-16-18-20). Le retard autorisé devant l'échiquier est fixé à 10 minutes.

B) horaires

Compte tenu de la différence de cadence, les catégories U12 à U20 commenceront plus tôt que les U8-U10. Les horaires ci-dessous pourront être modifiés selon le nombre de joueurs présents.

| catégories | U8 U10 | U12-U14-U16-U18-U20 |
|------------|-------------------|---------------------|
| pointage | à partir de 13h15 | à partir de 9H |
| Ronde 1 | 13h45 | 9h30 |
| Ronde 2 | 14h30 | 10h40 |
| Ronde 3 | 15h10 | 13h |
| Ronde 4 | 15h50 | 14h10 |
| Ronde 5 | 16h30 | 15h20 |

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Ronde 6 (éventuelle) | 17h10 | 16h30 |
| Ronde 7 (éventuelle) | 18h00 | 17h40 |

3- CLASSEMENT

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour l'attribution du titre de champion (ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo, les départages suivants seront utilisés :

| Toutes-Rondes | Système Suisse Intégral |
|---|---|
| 1er Départage : Nombre de Victoire | 1er Départage : Buchholz Tronqué |
| 2nd Départage : Sonneborn-Berger | 2nd Départage : Buchholz |
| 3e Départage : Koya | 3e Départage : Performance |

A l'issue de la **phase départementale de la Somme du Championnat de France Jeunes**, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion , Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

À l'issue de la **phase départementale du Championnat de France Jeunes de la Somme**, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin, mais si leur classement dans le tournoi leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier dans les deux catégories lors de la **phase zone Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes**.

En annexe, les modes de qualification pour la phase Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes

4- RECLAMATION

Toute réclamation doit être transmise, à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

5-COMMISSION D'APPEL.

Une commission d'appel est constituée au début de la **phase départementale de la Somme du Championnat de France Jeunes**. Elle est au moins de 3 membres de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant. Aucun membre de la commission, ne peut délibérer sur une question concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

6- RECOMPENSES

Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

7- ARBITRAGE

La **phase départementale de la Somme du Championnat de France Jeunes** sera arbitré Michel Miraut, AF open 2, arbitre proposé par l'organisateur et approuvé par le CDJE Somme. Si nécessaire, il sera assisté d'un arbitre adjoint.

8-COMPORTEMENT DES JOUEURS

Il est interdit :

- 1° Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu ;
- 2° De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;
- 3° A un joueur d'analyser ou de blitz dans la salle de jeu du tournoi ;
- 4° A un joueur d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie

5° A un joueur de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;

6° A un joueur au trait de quitter la zone de jeu.

Les déplacements dans la zone de jeu sont autorisés dans le respect des autres participants et des parties en cours.

Le port de casque antibruit est autorisé uniquement sur présentation d'un certificat médical

Les joueurs doivent remettre leur téléphone portable, leur montre connectée, ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint. A défaut, ces appareils seront placés dans un sac ou une veste qui ne quittera pas la table de jeu durant toute la partie. Si l'un de ces appareils émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perd la partie. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

A l'issue de la partie et avant de ranger les pièces, les joueurs le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient remettre les deux feuilles de parties signées par les deux joueurs (sur lesquelles apparaît clairement le résultat sous la forme 1-0, 1/2, 0-1) à la table d'arbitrage. Les U8 et U10 **informent l'arbitre du résultat de leur partie avant de quitter leur table. Les deux joueurs rangent leurs pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.**

Tout joueur se présentant **plus de 30 minutes après l'horaire de début de la ronde** est considéré comme **forfait** et perd la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

La prise de BYE n'est pas autorisée dans ce championnat.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres et les règlements.

9- FAIR-PLAY – DISPOSITIFS ANTITRICHE

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

10-HOMOLOGATIONS.

Les différents tournois seront homologués pour le classement rapide Fide.

11-ENGAGEMENT ET ACCEPTATION.

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part et de celle des accompagnateurs, l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte du joueur d'échecs, affichés dans la salle - y compris leur engagement à respecter les consignes sanitaires.

Par respect envers les autres joueurs et les organisateurs, chaque compétiteur s'engage (sauf cas de force majeure) à participer à l'intégralité du Championnat.

L'arbitre : M. MIRAUT

L'organisateur : CDJE Somme.

ANNEXE

Qualification pour la phase Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes

La phase Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs ou joueuses **des catégories U8 à U16** de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales (02, 60, 80) du Championnat de France Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points à la phase départementale du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie, si l'effectif de participants le permet.

Chaque tournoi par catégorie d'âge, doit regrouper les catégories mixte et féminine. À l'issue de la phase départementale, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin, mais si leur classement dans le tournoi leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier dans les deux catégories lors du championnat interdépartemental.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion , Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

À l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4).

La phase Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs et joueuses **des catégories U18 et U20** ainsi qu'aux joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale (02, 60, 80) du Championnat de France Jeunes.

Les Champions et Championnes de Ligue, phase interdépartementale Picarde, de la saison 2024-2025 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes de la saison en cours, à la condition qu'ils soient toujours dans la même catégorie.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

La phase interdépartementale Picarde du Championnat de France Jeunes se jouera du 20 au 23 décembre 2025.

Répartition des places qualificatives

La Ligue étant composée de deux ZID, elle peut compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une des ZID, en les proposant à l'autre ZID. Les places doivent être proposées alternativement aux ZID, en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2026 -

Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase interdépartementale.

| CHP FRANCE JEUNES 2025 | DPT | U8 | Q0 | U10 | Q1 | U12 | Q2 | U14 | Q3 | U16 | Q4 | U8F | Q0 | U10F | Q1 | U12F | Q2 | U14F | Q3 | U16F | Q4 | T | |
|------------------------|-----|--------|----|-----|----|---------|----|---------|----|---------|----|-----|----|------|----|------|----|------|----|------|----|----|--|
| HAUTS-DE-FRANCE | | 1 6 | | 77 | | 15 5 | | 15 0 | | 11 2 | | 4 | | 15 | | 27 | | 31 | | 15 | | | |
| HAUTS-DE-FRANCE NORD | | 9 | 2 | 54 | 3 | 10 7 | 4 | 10 6 | 5 | 70 | 5 | 3 | 2 | 7 | 2 | 17 | 2 | 21 | 3 | 12 | 3 | 27 | |
| HDF N | 59 | 7 | 5 | 44 | 5 | 86 | 5 | 77 | 5 | 47 | 5 | 2 | 3 | 6 | 5 | 11 | 5 | 17 | 5 | 10 | 5 | | |
| HDF N | 62 | 2 | 3 | 10 | 5 | 21 | 5 | 29 | 5 | 23 | 5 | 1 | 3 | 1 | 3 | 6 | 3 | 4 | 3 | 2 | 3 | | |
| HAUTS-DE-FRANCE SUD | | 7 | 2 | 23 | 2 | 48 | 2 | 44 | 2 | 42 | 3 | 1 | 1 | 8 | 1 | 10 | 1 | 10 | 1 | 3 | 3 | 20 | |
| HDF S | 2 | 1 | 3 | 10 | 5 | 11 | 5 | 14 | 5 | 19 | 5 | 0 | 3 | 4 | 3 | 2 | 3 | 4 | 3 | 2 | 3 | | |
| HDF S | 60 | 4 | 3 | 9 | 5 | 22 | 5 | 21 | 5 | 16 | 5 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 6 | 3 | 1 | 3 | | |
| HDF S | 80 | 2 | 3 | 4 | 3 | 15 | 5 | 9 | 3 | 7 | 5 | 1 | 3 | 1 | 3 | 5 | 3 | 0 | 3 | 0 | 3 | | |

Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département

En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France 2026